



ONAPS

Observatoire national de l'activité
physique et de la sédentarité



SAVOIR ROULER À VÉLO

FICHE ACTION



 **Alliance**

CONCEPT

Le « Savoir rouler à vélo » (SRAV) est défini par le code du sport comme un savoir sportif fondamental. Plus qu'un simple apprentissage en lien avec l'éducation physique et sportive (EPS), le SRAV représente une opportunité éducative complète favorisant l'activité physique, le développement de la conscience environnementale et l'acquisition de compétences en matière de sécurité routière.

Le SRAV est destiné aux enfants âgés de 6 à 11 ans, et a pour objectif de leur permettre d'acquérir, avant leur entrée au collège, les compétences pour circuler à vélo en autonomie et en sécurité. Il constitue un axe majeur du Plan Vélo et mobilités actives présenté en 2018, puis du plan Vélo et marche 2023-2027, qui visent à inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français. Le SRAV contribue donc également à promouvoir une mobilité active et décarbonée dès le plus jeune âge. Ce dispositif se compose de trois blocs d'apprentissage de la mobilité à vélo qui peuvent être dispensés aussi bien sur le temps scolaire, que périscolaire ou extrascolaire.

OBJECTIFS

Globalement, le dispositif SRAV est associé à plusieurs finalités en matière de santé, d'écologie, d'environnement, et d'autonomie des enfants :

- promouvoir des habitudes de vie actives ;
- augmenter l'activité physique des enfants en encourageant l'usage quotidien du vélo ;
- agir pour l'environnement en sensibilisant les enfants aux bénéfices écologiques et économiques des déplacements à vélo ;
- réduire la circulation des véhicules motorisés autour des écoles ;
- renforcer l'autonomie des enfants en les rendant plus indépendants dans leurs déplacements.

Aussi, le dispositif SRAV a pour objectif de permettre aux élèves d'école élémentaire de pouvoir se déplacer à vélo grâce à un apprentissage progressif :

- acquérir les compétences de base pour se déplacer à vélo : apprendre à s'équilibrer, pédaler, freiner, tourner ;
- découvrir la sécurité routière à vélo : introduction au code du cycliste, repérage des panneaux de signalisation, bonnes pratiques à adopter seul ou en groupe, gestion de sa place sur la chaussée et réaction face aux situations imprévues ;
- développer les capacités à circuler en sécurité en situation réelle, seul ou accompagné, sur la voie publique.



ÉTAPES POUR LA MISE EN PLACE ET MOYENS NÉCESSAIRES

1

PROGRAMMER UN CYCLE SRAV

- *S'appuyer sur les ressources territoriales*

Pour faciliter la réalisation d'un cycle SRAV, il est conseillé :

- d'inscrire le SRAV dans le projet de territoire de la collectivité (par exemple, le contrat local de santé) et en assurer une gouvernance locale avec un portage politique solide. Par exemple, le SRAV peut s'intégrer dans un projet d'élargissement du réseau cyclable ;
- d'identifier et de s'appuyer sur les actions déjà existantes dans les écoles. Par exemple, en s'appuyant sur la sécurité routière, la police, les associations ;
- de recenser et mobiliser les partenaires locaux (écoles, clubs sportifs, associations, organismes de prévention partenaires du SRAV, etc.) et les moyens disponibles pour garantir la réussite du programme ;

- *Identifier l'entité à l'initiative et celle gestionnaire de la mise en œuvre du SRAV*

Les collectivités territoriales sont des entités centrales des politiques locales et légitimes pour être à l'initiative des projets SRAV. Leur proximité avec les écoles et les acteurs publics et privés locaux est un réel atout de mobilisation pour la continuité du projet. Des missions d'engagement de services civiques peuvent également être proposées par les collectivités pour contribuer au déploiement du SRAV.

Concernant la mise en œuvre du dispositif SRAV, celle-ci peut être réalisée par différents acteurs et selon différents contextes, comme illustré dans le tableau suivant :

	Temps scolaire Journée d'école	Temps périscolaire Le mercredi et/ou après l'école	Temps extrascolaire Le mercredi et/ou le samedi ou pendant les vacances
Les collectivités ¹	X	X	X
Les écoles publiques ou privées	X		
Les accueils collectifs de mineurs (ACM) organisés par des acteurs privés		X	X
Les structures locales partenaires du SRAV ²	X	X	X

Source : Guide d'accompagnement du savoir rouler à vélo à l'usage des collectivités, ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques : <https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/guide-d-accompagnement-du-savoir-rouler-v-lo-l-usage-des-collectivit-s-5213.pdf>.

¹Au travers des accueils collectifs de mineurs (ACM) ainsi que des activités complémentaires organisées pendant les heures d'ouverture des établissements scolaires. Les communes peuvent organiser, pendant les heures d'ouverture des établissements scolaires, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires (Art. 216-1 du Code de l'éducation)

² Fédérations sportives, acteurs de la prévention et représentants des usagers

Cette étape permet d'identifier à quelle période le dispositif SRAV sera proposé (sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire). Dans chaque situation, les différents acteurs locaux ont vocation à collaborer afin de partager leurs savoir-faire et complémentarités pour la mise en œuvre des projets SRAV.

- *Réunir les conditions techniques, pédagogiques et financières nécessaires*

En amont de la réalisation du SRAV, il est important de s'assurer que les opérateurs réunissent les conditions techniques, pédagogiques et financières nécessaires pour dispenser le cycle complet. Pour cela, il est important d'être vigilant à :

- réaliser un devis complet pour chaque action (ou bloc d'apprentissage) ;
- identifier le nombre d'enfants qui participeront ;
- identifier les lieux de pratique au sein ou à proximité de l'établissement et anticiper de potentiels déplacements ;
- prendre en compte le temps d'installation et de rangement du matériel pour la réalisation des séances (1h environ) ;
- planifier le dispositif en tenant compte des conditions météorologiques, en évitant les périodes de froid ou de chaleur excessive ;
- identifier les ressources matérielles disponibles et leur état : le nombre de vélos, casques, gilets réfléchissants, cônes, etc. A titre d'indication, voici quelques repères sur le choix des vélos :
 - Pour un enfant de 105-120cm (5-7 ans / CP-CE1) : vélo de 16 pouces.
 - Pour un enfant de 120-135cm (6-9ans, CE1 à CM1) : vélo de 20 pouces.
 - Pour un enfant de 135-150cm (9-11 ans, CM1-CM2 et au-delà) : vélo de 24 pouces.
- repérer l'itinéraire pour la réalisation des séances en extérieur de l'établissement afin d'identifier les difficultés en lien avec l'heure à laquelle les enfants effectueront ce parcours (éviter les heures de pointes...) ;
- prévoir la valorisation des réussites des enfants par des cérémonies et des récompenses et ainsi contribuer à dynamiser le territoire.



- Prévoir la présence d'encadrants

Les intervenants possibles du SRAV peuvent être :

- les professeurs des écoles de l'école élémentaire ;
- les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- les animateurs d'accueils collectifs de mineurs compétents : munis d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA) par exemple ;
- les éducateurs sportifs professionnels titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif (qualifications généralistes ou vélo) ;
- les bénévoles compétents intervenants au titre d'une des structures partenaires du SRAV.

Dans le cadre particulier du milieu scolaire, le programme SRAV débute après l'accord de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription (enseignement public) ou du chef d'établissement (enseignement privé), avec un taux d'encadrement défini.

BLOCS 1 ET 2 Elèves d'élémentaire	BLOC 3 Elèves d'élémentaire
Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 24 élèves , un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.	Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant. Au-delà de 12 élèves , un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

Source : *Guide d'accompagnement du savoir rouler à vélo à l'usage des collectivités*, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques :

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/guide-d-accompagnement-du-savoir-rouler-v-lo-l-usage-des-collectivites-5213.pdf>

Les accompagnateurs (comme les parents) ne sont pas comptés dans les taux d'encadrement. S'ils n'enseignent pas les activités physiques et sportives, ils ne sont pas soumis à l'agrément de l'Education nationale, leur participation est donc soumise à l'acceptation du directeur d'école.

Des formations sont proposées, à destination des intervenants ou des futurs intervenants, afin d'assurer la conduite de séances sécuritaires et adaptées, et également de renforcer leur attractivité. La formation de 28 heures, proposée sur plusieurs jours, permet :

- de mettre en place des programmes SRAV ;
- d'identifier les ressources possibles au sein du territoire et être capable de déployer le dispositif dans les territoires ;
- d'intégrer la réglementation et considérer les enjeux de sécurité.

Elle est accessible aux enseignants, aux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), aux animateurs jeunesse, ou encore aux professionnels et bénévoles des partenaires du SRAV ayant vocation à intervenir auprès des enfants pour dispenser ses apprentissages. Afin d'identifier les différents organismes de formation existants dans chaque région, une liste des formations disponibles est accessible à l'adresse suivante : <https://generationvelo.fr/formations/>

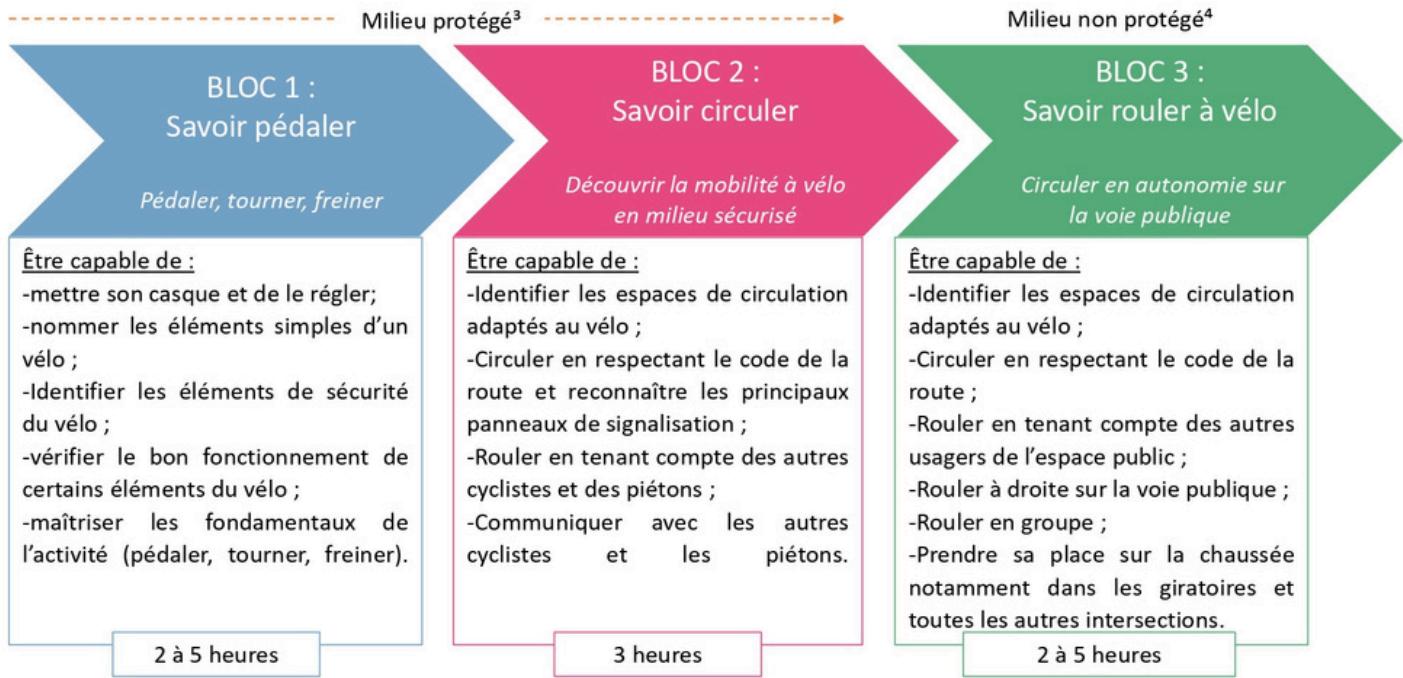


2

DÉROULEMENT DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE SRAV

- Contenu du SRAV

Le SRAV est composé de trois blocs d'apprentissage, pour une formation totale de 10 heures minimum, ajustable en fonction de la progression dans l'acquisition des compétences propres à chaque bloc :



Source : inspiré du socle commun du savoir-rouler, Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/document/6729/download?attachment>

Pour les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers, des adaptations sont possibles, tant en termes d'âge (apprentissage possible au-delà de 11 ans) que de durée (durée supérieure à 10 heures, selon la situation).

- *Délivrer des attestations*

Cette étape permet de valider la participation de l'enfant à l'ensemble des 3 blocs en délivrant une attestation à l'enfant. Pour cela, il s'agit de :

- déclarer le cycle SRAV sur la plateforme SRAV ;
- générer les attestations pour chaque élève ayant suivi le cycle complet.

³non ouvert à la circulation

⁴ouvert à la circulation.



BUDGET / FINANCEMENT

La mise en place du dispositif SRAV exige des ressources matérielles (vélos, casques, cônes, gilets jaunes, etc.) et pédagogiques conséquentes, qui peuvent être financées de diverses manières :

- Programme « Génération vélo »

Il peut contribuer au déploiement du SRAV grâce à trois types d'accompagnement :

Accompagnement au déploiement du SRAV :

Une réunion de cadrage réalisée par un animateur régional de Génération vélo, est **financée intégralement** par le programme. Ce temps d'échange permet de guider et d'accompagner les collectivités pour déployer le SRAV sur leur territoire et pour identifier des financements adaptés.

Co-Financement des interventions auprès des enfants

Le programme propose une **prise en charge à hauteur de 50 % du montant total** des interventions réalisées dans le cadre du déploiement des blocs 1, 2 et 3 du SRAV.

Prise en charge de la formation des intervenants au sein de la collectivité

Le coût de la **formation des intervenants du Savoir Rouler à Vélo** est pris en charge à 100 % par le programme, qu'il s'agisse d'intervenants extérieurs ou d'employés de la collectivité : éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), animateurs jeunesse, enseignants, etc.

Pour en savoir plus : <https://generationvelo.fr/actualites/18-collectivites-comment-financer-le-deploiement-du-savoir-rouler-a-velo-avec-generation-velo>

- Aides régionales, départementales et locales

Des initiatives sont mises en place dans de nombreuses régions, départements, intercommunalités pour soutenir le déploiement du SRAV. Ces aides peuvent prendre différentes formes et se combiner entre elles : ateliers en lien avec le vélo incluant le SRAV, formation de l'ensemble d'un niveau de classes d'une communauté de communes, financement tripartite associant Génération vélo, aide du département et aide de la communauté de communes...

- Aides pour les projets éducatifs et sociaux

Différents dispositifs et programmes éducatifs ou sociaux peuvent être mobilisés pour soutenir le déploiement du SRAV, notamment pour financer des initiatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (contrats de ville, cités éducatives, quartiers d'été) ou encore pour intégrer le SRAV dans des activités pédagogiques sur les temps scolaires et/ou périscolaires (vacances apprenantes, projet éducatif territorial, plan mercredi, école ouverte).

- Les financements européens

Certains fonds européens, notamment liés à la transition écologique, au développement rural et à l'éducation peuvent permettre de financer le déploiement du SRAV. Ils permettent d'adapter les projets à une échelle régionale ou interrégionale, et offrent aux collectivités une base solide pour développer des initiatives (FEDER (Fonds européen de développement régional), FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), Erasmus+...).



- Aides pour les associations sportives

Différents dispositifs financiers peuvent aider les associations sportives à participer au déploiement du SRAV (Projets sportifs de l'Agence nationale du sport (ANS) tels que Projets sportifs territoriaux ou Projets sportifs fédéraux ; Fonds de développement de la vie associative (FDVA2) ...).

- Autres financement possibles

Le SRAV peut être proposé comme projet à financer par le budget participatif des collectivités. Des structures comme des fondations privées ou du mécénat peuvent, par exemple, être également sollicités.

PARTENARIATS POSSIBLES

Ce dispositif est piloté par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et le ministère de l'Intérieur (délégation à la sécurité routière). De nombreux partenaires associatifs participent à la mise en œuvre de ce projet et constituent un appui solide pour déployer le savoir rouler à vélo en milieu scolaire :

- **les fédérations, associations sportives et assimilés** : Fédération Française de Cyclisme, Fédération Française du Cyclotourisme, Fédération Française de Triathlon, Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique, Fédération Française de Sport Adapté, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, Association sportive des postes, télégraphes et téléphones (ASPTT), Union Sport et Cycle, Moniteurs Cyclistes Français, etc ;
- **les associations sportives scolaires** : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, Union générale sportive de l'enseignement libre, Union Nationale du Sport Scolaire, etc ;
- **les associations de prévention** : Association Prévention Routière, Prévention MAIF, etc ;
- **les écoles, les centres de loisirs, les mairies, les professionnels du cycle, les coordinations sécurité routière en préfecture, etc.**

Retrouvez la cartographie des partenariats possibles près de chez vous :

<https://sports-sgsocialgouv.opendatasoft.com/pages/carte-srav-contacts/?headless=false%2F>



BONNES PRATIQUES

Exemples d'application du dispositif :

- La ville de Bordeaux a proposé ce dispositif en partenariat avec l'Education nationale et le Comité de Cyclisme de Gironde. Ainsi, au cours de l'année 2023-2024, 40 classes de CM2 soit 1000 élèves ont bénéficié du dispositif SRAV.

<https://www.bordeaux.fr/savoir-rouler-velo-en-toute-securite>

- La communauté de Communes Champagne Picardie a proposé une formation SRAV aux élèves de 13 écoles en 2024, en partie grâce aux subventions de Génération vélo. Ces subventions permettent à la communauté de communes de proposer des cycles de formations tous les deux ans à destination des CM1 et CM2.

<https://generationvelo.fr/actualites/54-le-savoir-rouler-a-velo-en-milieu-rural-l-exemple-reussi-de-la-champagne-picarde>

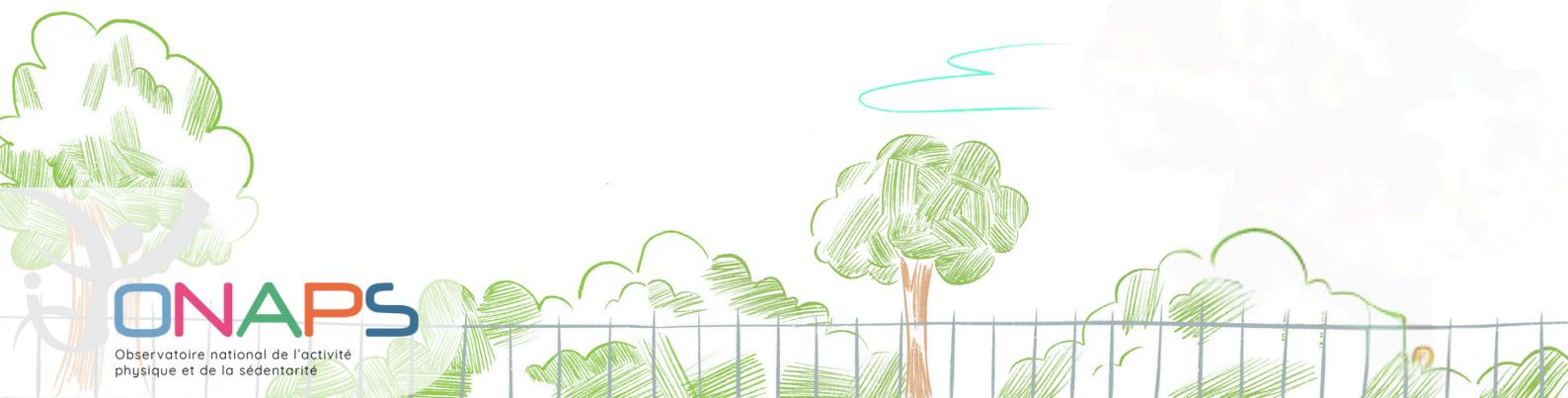
- La commune de Périgny a financé une formation de SRAV grâce à des fonds européens (Erasmus +), dans le cadre d'un partenariat avec la Finlande.

<https://www.francebleu.fr/infos/education/savoir-rouler-a-velo-c-est-parti-dans-une-ecole-de-perigny-pres-de-la-rochelle-1614849536>

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Différents critères peuvent être utilisés pour évaluer le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV), comme par exemple :

- Critères d'évaluation de processus :
 - nombre d'enfants ayant bénéficié du SRAV ;
 - nombre de vélos disponibles ;
 - nombre d'incidents ou d'accidents pendant les sessions de formation ;
 - coût du dispositif SRAV.
- Critères d'évaluation d'impact :
 - nombre d'enfant ayant obtenu l'attestation ;
 - nombre d'enfants se rendant à l'école à vélo avant le dispositif SRAV ;
 - nombre d'enfants se rendant à l'école à vélo après le dispositif SRAV ;
 - ressenti des enfants concernant : leur sentiment d'autonomie, de sécurité et de motivation à utiliser le vélo dans leur vie quotidien et pour le trajet domicile-école ;
 - ressenti des parents concernant le sentiment de sécurité vis-à-vis de l'utilisation du vélo par leur enfant.



RESSOURCES UTILES

- Pages dédiées à l'accompagnement des collectivités :

- Accompagnement des collectivités | Génération vélo :

<https://generationvelo.fr/programme/accompagnement>

- Carte interactive des animateurs / animatrices régionaux | Génération Vélo :

<https://generationvelo.fr/programme/animateurs-r%C3%A9gionaux>

- Guide d'accompagnement du "Savoir rouler à vélo" à l'usage des collectivités | Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques :

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/guide-d-accompagnement-du-savoir-rouler-v-lo-l-usage-des-collectivit-s-5213.pdf>

- Guide pour déployer le savoir rouler à vélo sur son territoire | Génération vélo :

<https://generationvelo.fr/upload/resources/public/gv-deployer-le-srav-territoire-210x297mm-v5-1-66eb08b23965206688694.pdf>

- Pages dédiées à la mise en place et à la réalisation des 3 blocs d'apprentissage :

- Savoir rouler à vélo | Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3230/le-savoir-rouler-velo>

- Savoir Rouler à Vélo - Kit communication | FF vélo :

<https://kitcommunication.ffvelo.fr/themes-specifiques/savoir-rouler-a-velo/>

- Savoir rouler à vélo | Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative :

<https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>

- Page dédiée aux financements :

- Quelles aides financières pour déployer le Savoir Rouler à Vélo en 2025 ? | Génération vélo :

<https://generationvelo.fr/actualites/57-quelles-aides-financieres-pour-deployer-le-savoir-rouler-a-velo-en-2025>



RÉGION ACADEMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



MILDECA
Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives



Université Claude Bernard

